

APPEL À PROJETS 2026

Favoriser l'éducation pour la santé

Sommaire

1. Éléments de contexte

1.1. Contexte

1.2. Objectifs

1.3 Public cibles

1.4. Actions attendues

2. Modalités de participation

2.1 Porteur de projets

2.2. Critères de sélection et de recevabilité

2.3. L'évaluation

3. Modalité d'organisation

3.1. Conditions de financement

3.2. Calendrier prévisionnel

3.3. Procédure de candidature

1. Éléments de contexte

1.1. Contexte

La Ville de Clermont-Ferrand porte depuis plus d'un siècle une politique volontariste en matière de santé publique, en s'engageant pour améliorer l'état de santé de ses habitants. De la création du bureau d'hygiène en 1892 à la mise en place du premier Contrat Local de Santé en 2016, suivie du Conseil Local de Santé Mentale en 2017, ainsi que la création de la Direction de la Santé Publique en 2022, la Ville a progressivement structuré et renforcé son engagement en matière de santé publique. Ces dispositifs sont basés sur une approche globale de la santé, telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé, qui ne se limite pas en l'absence de maladie ou d'infirmité mais qui englobe la santé physique, mentale et psychique. Ils reposent sur une dynamique partenariale forte, mobilisant l'ensemble des acteurs locaux tels que les institutions, des associations, des professionnels ou des habitants, dans le but de répondre aux priorités de santé publique du territoire et de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Cet appel à projets s'inscrit dans une démarche d'éducation pour la santé, un processus visant à renforcer les ressources individuelles et collectives des publics afin de leur permettre d'agir favorablement sur leur santé. Cette démarche vise à autonomiser et responsabiliser les individus en développant leurs capacités à comprendre les enjeux de santé, à porter un regard critique et à faire des choix éclairés et favorables à leur bien-être.

L'éducation pour la santé revêt une importance particulière pour les enfants et les jeunes, dans la mesure où les comportements qui s'installent au cours de cette période de la vie, jouent un rôle déterminant dans leur avenir en matière de santé.

À l'échelle nationale, la Stratégie nationale de santé 2023-2033 définit plusieurs axes prioritaires à destination des enfants et des jeunes. Elle vise notamment à développer des environnements favorables à la santé au sein des écoles, considérées comme des lieux essentiels de développement des compétences psychosociales et d'apprentissage de la littératie en santé. Elle cherche également à diminuer l'incidence de l'obésité, en tenant compte que les inégalités sociales en matière de surpoids s'installent dès le plus jeune âge. Par ailleurs, l'amélioration de la santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes constitue un enjeu majeur, dans un contexte où la crise sanitaire liée à la Covid-19 a eu un impact psychologique sur ces publics. Enfin, la stratégie s'attache à promouvoir un usage raisonné des écrans chez les enfants et les jeunes, en favorisant des actions d'information, d'éducation et d'encadrement des usages numériques.

Sur le territoire de Clermont-Ferrand, le développement du Parcours Éducatif de Santé a été engagé depuis 2023 dans le cadre de la Cité éducative sur les quartiers Nord. Cette dynamique s'inscrit parmi les actions prévues dans l'une des fiches du troisième Contrat Local de Santé 2025-

2030, visant à renforcer la promotion de la santé et l'accompagnement des jeunes dans ces quartiers.

Le territoire se caractérise par une population relativement jeune. À Clermont-Ferrand, en 2022, les 0-14 ans représentent 14,6 % de la population, tandis que les 15-29 ans constituent 31,5 %, soit près de la moitié de la population communale âgée de 0 à 29 ans. Par ailleurs, en 2022, la part des familles monoparentales y est particulièrement élevée, atteignant 21,5 %, contre 15,2 % en moyenne régionale.

Les constats établis par les équipes infirmières scolaires à l'issue des bilans de santé mettent également en évidence plusieurs points de vigilance. Une augmentation des avis relatifs au surpoids et à l'obésité est observée, atteignant 7 % sur l'année scolaire 2024-2025. Par ailleurs, 19 % des élèves ont fait l'objet d'un avis bucco-dentaire et près de 20 % d'un avis ophtalmologique sur la même période.

Enfin, le diagnostic territorial de santé réalisé en 2023 dans le cadre du Contrat Local de Santé met en évidence des enjeux majeurs en matière de prévention et d'éducation pour la santé. Les priorités identifiées portent notamment sur la promotion de comportements favorables à la santé (activité physique, alimentation équilibrée, hygiène bucco-dentaire, vaccination, sommeil), le renforcement des compétences psychosociales, le bien-être et la santé mentale, ainsi que l'éducation à la santé sexuelle et à l'égalité filles-garçons. L'usage des écrans et des réseaux sociaux constitue également un enjeu central, tant en matière de prévention des risques que de développement de l'esprit critique.

Le diagnostic souligne par ailleurs la nécessité de déployer des actions au plus près des lieux de vie, et d'impliquer davantage les parents, identifiés comme des relais essentiels dans le parcours de santé des enfants. Des freins persistants sont relevés, notamment les barrières linguistiques et les représentations culturelles. Enfin, une attention particulière doit être portée aux publics en situation de précarité, notamment les jeunes les plus vulnérables (mineurs non accompagnés, jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance, adolescentes enceintes), dans un contexte marqué par une augmentation des situations de fragilité et des besoins en actions de prévention ciblées.

S'inscrivant dans la dynamique du troisième CLS, cet appel à projet vise à soutenir des initiatives locales, afin d'améliorer la santé et le bien-être des enfants, des adolescents et des jeunes en situation de fragilité en développant des actions d'éducation pour la santé favorisant l'autonomie, le pouvoir d'agir et l'adoption de comportements favorables à leur santé.

1.2. Objectifs

- Développer des environnements favorables à la santé dans les différents lieux de vie des enfants et des jeunes ;
- Renforcer les ressources individuelles et collectives des publics cibles définis ci-après en favorisant leur autonomisation et leur capacité à faire des choix éclairés et favorables à leur santé ;
- Développer les compétences psychosociales et la littératie en santé des publics cibles, en encourageant la réflexion, le débat, l'esprit critique et l'envie d'agir ;
- Encourager le recours aux outils et services de prévention existants, en facilitant leur connaissance, leur accessibilité et leur appropriation par les publics cibles et leurs familles ou aidants ;
- Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la santé ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé mentale et du bien-être des publics cibles, en renforçant les compétences psychosociales et en favorisant des environnements protecteurs ;
- Renforcer l'information et l'éducation aux usages numériques auprès des publics cibles afin de favoriser un usage éclairé et raisonné des écrans et des réseaux sociaux ;
- Développer des actions d'éducation à la santé sexuelle, favorisant l'accès à une information fiable, la prévention des comportements à risque et le respect de soi et des autres ;
- Impliquer davantage les parents dans les actions d'éducation pour la santé, en les reconnaissant comme des relais du parcours de santé de leurs enfants et en tenant compte des freins existants.

1.3 Public cibles

Les publics cibles de cet appel à projets sont l'ensemble des habitants du périmètre géographique de Clermont-Ferrand. Il s'adresse à un public large sur l'ensemble du territoire communal et ne se limite pas aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, ceux-ci faisant déjà l'objet d'actions spécifiques dans le cadre du contrat de ville.

Publics prioritaires, au regard des objectifs poursuivis :

- Enfants, adolescents et jeunes adultes ;
- Jeunes en situation de vulnérabilité identifiées dans le diagnostic territoriale de santé :
 - mineurs non accompagnés ;
 - jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
 - Adolescentes enceintes.

Entourage des publics cibles :

- Familles ;
- Aidants.

1.4. Actions attendues

Les projets proposés devront s'inscrire dans une approche positive et participative de la santé, en favorisant le développement des compétences psychosociales, le bien-être et la santé mentale des jeunes ainsi que l'implication de leurs familles.

Les actions proposées pourront prendre la forme suivante :

Interventions dans les milieux scolaires (écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycées, enseignement supérieur), périscolaires, associatifs, sportifs, de loisirs,... visant à mettre en œuvre des actions d'éducation pour la santé à visée préventive, notamment autour des thématiques suivantes :

- Le développement des compétences psychosociales et de la littératie en santé :
 - Ateliers visant le développement de l'estime de soi, de la confiance en soi, de la communication, de la gestion des émotions et de la prise de décision ;
 - Interventions éducatives favorisant la compréhension des messages de santé, la recherche d'informations fiables et le décryptage des informations ;
- La promotion de comportements favorables à la santé :
 - Actions favorisant une approche transversale entre alimentation, activité physique, bien-être, environnement et médias ;
 - Actions de sensibilisation à l'hygiène de vie (sommeil, hygiène bucco-dentaire, vaccination) et à la prévention des maladies.
- Le bien-être et la santé mentale :
 - Ateliers de sensibilisation à la santé mentale, à la gestion des émotions, au stress et à l'anxiété ;
 - Actions de promotion de la santé mentale entre pairs (groupes ressources jeunes, pairs-aidants) ;
 - Mise en place de lieux ressources au sein des établissements ou structures (espaces bien-être, temps de relaxation,...).
- L'éducation aux usages numériques et à l'information :
 - Ateliers de sensibilisation aux usages des écrans, des réseaux sociaux et des jeux vidéo ;
 - Actions d'éducation aux médias et à l'information et de la littératie médiatique : décryptage des contenus, prévention des fausses informations (particulièrement en matière de santé), travail sur l'image de soi et l'e-réputation ;
 - Interventions sur la prévention du cyberharcèlement, des défis dangereux et des usages excessifs.

Actions de sensibilisation s'appuyant sur les réseaux sociaux, visant à diffuser des messages de prévention adaptés au public à travers des contenus favorisant la compréhension des enjeux de santé et l'adoption de comportements favorables à la santé.

Actions d'éducation pour la santé associant conjointement les publics cibles et leurs familles et aidants, afin de favoriser un niveau d'information partagé et une compréhension commune des enjeux de santé ;

- Ateliers parents-public cible permettant de travailler ensemble sur les thématiques de santé (bien-être, usages numériques, alimentation, santé mentale, vie affective et relationnelle), dans une logique de co-construction ;
- Actions favorisant la place du public cible comme acteur de sa santé et vecteur de mobilisation des parents ;
- Actions adaptées aux réalités des familles, tenant compte des barrières linguistiques et culturelles, et favorisant l'accessibilité de l'information (supports adaptés, médiation, traduction).

Information, accompagnement et implication de l'entourage des publics cibles :

- Actions de sensibilisation des parents aux enjeux de santé du public cible (réunions, cafés des parents, ateliers thématiques) ;
- Actions favorisant l'implication des familles à travers des formats ludiques et participatifs (forums santé, défis parents-enfants, événements festifs).

2. Modalités de participation

2.1. Porteur de projets

Cet appel à projets s'adresse à l'ensemble des organismes publics ou privés à but non lucratif :

- **Organismes publics** (université, Service de Santé Étudiants, écoles élémentaires, écoles maternelles, ...) ;
- **Organisations à but non lucratif** (associations, fondations reconnues d'utilité publique, ...) ;
- **Établissements de santé.**

2.2. Critères de sélection et de recevabilité

Les projets seront évalués selon plusieurs critères afin de garantir leur pertinence, leur faisabilité et leur impact sur le territoire :

- Pertinence du projet au regard des objectifs
- Implantation locale et inscription dans le territoire communal
- Faisabilité technique et financière

- Impact attendu et indicateurs
- Pérennité du projet : seront privilégiés les projets dont les actions peuvent s’inscrire dans la durée, afin de garantir un impact durable auprès des publics concernés.

2.3. L'évaluation

Le projet devra définir des résultats attendus mesurables à travers des indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs, permettant d'évaluer son impact auprès des publics ciblés.

Un temps d'échange sera organisé à mi-parcours du projet afin d'assurer un suivi de sa mise en œuvre.

À l'issue du projet, les porteurs seront invités à produire un bilan final détaillant les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés.

L'interlocuteur principale des porteurs de projets sera, au sein de la Direction de la Santé Publique de la Ville de Clermont-Ferrand, le chargé de mission Santé Publique.

3. Modalité d'organisation

3.1. Conditions de financement

L'appel à projets est doté d'une enveloppe financière globale de 10 000 €, destinée à soutenir plusieurs projets répondant aux objectifs définis.

La Ville se réserve la possibilité de répartir l'enveloppe entre plusieurs porteurs de projets et d'adapter le montant attribué à chaque projet en fonction de la pertinence et de l'intérêt du projet pour le territoire, ainsi que de son impact attendu.

Le recours au cofinancement est autorisé et fortement encouragé. Le plan de financement proposé devra justifier clairement l'utilisation de la subvention sollicitée.

3.2. Calendrier prévisionnel

Lancement de l'appel à projets	03 juillet 2026
Date limite de soumission des projets	28 août 2026
Rencontre des porteurs de projets retenus	Mi septembre 2026

3.3. Procédure de candidature

- **Pour les associations**

Le dépôt des propositions de projets ci-après est à déposer sur portail en ligne : <https://ici.clermont-ferrand.fr/associations/>

Cliquer sur l'onglet demande de subvention puis sur « Je demande une subvention de projet/exceptionnelle » et suivre les instructions.

IMPORTANT : Une fois le dossier déposé, envoyez un mail à : JMangot@ville-clermont-ferrand.fr afin de nous informer de votre dépôt de candidature.

- **Pour les institutions**

Le dossier CERFA est à demander par mail à : JMangot@ville-clermont-ferrand.fr

Celui-ci devra ensuite être complété et transmis par courriel à la même adresse.

Propositions de projets – À remplir

1. Objet de la réponse à l'appel à projets

1.1 Contexte du projet

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1.2 Intérêt et finalité du projet

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Périmètre du projet

2.1 Description du public cible

Le porteur de projet décrit le(s) public(s) ciblé(s) par l'action et comment il compte les mobiliser.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2.2 Description du projet

Le porteur de projet décrit les objectifs du projet et de(s) l’action(s) attendues définies aux articles 1.2 et 1.4 ci-avant. Intitulé de l’action – Contenu des actions – Production d’éléments : livrables, contenu numérique, ... - Résultats attendus.

Objectif général				
Objectifs spécifiques				
Objectifs opérationnels				

Actions				

--	--	--	--	--

3. Suivi de la mise en œuvre

3.1 Méthodes d'évaluation

Le porteur de projet décrit la méthode de suivi et les indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour chacune des actions mise en œuvre.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3.2 Calendrier prévisionnel

Le porteur de projet propose un calendrier de mise en œuvre de(s) l'action(s).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Moyens alloués au projet

Moyens humains et partenaires :

Moyens matériels :

Communication :

--

5. Budget prévisionnel

Le porteur de projet propose un budget détaillé (tous frais compris) en précisant les cofinancements alloués dans le cadre de ce projet.